

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

Objet : RS - Convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack-bar de la patinoire, ainsi que de distributeurs de boissons et friandises

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemeret
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 126-17

objet **RS - Convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack-bar de la patinoire, ainsi que de distributeurs de boissons et friandises**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle qu'il convient de conclure une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack-bar de la patinoire, avec également l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et friandises à la piscine de Buisson Rond.

L'objet de la présente convention d'occupation du domaine public comprend :

- pour la patinoire, un restaurant snack-bar à exploiter, d'une surface de 234 m², composé d'une salle de restauration, d'une cuisine, d'une réserve en sous-sol et de toilettes,
- pour la piscine de Buisson Rond, la fourniture et l'exploitation de distributeurs de boissons et friandises.

La rémunération de l'exploitant portera sur les seules recettes d'exploitation.

Le montant annuel de la redevance versée à Chambéry métropole - Cœur des Bauges sera de 9 180 €, soit 765 € par mois, révisable chaque année selon l'indice INSSE défini dans la convention.

L'occupation est prévue pour une durée de trois ans.

Deux dossiers de candidature ont été étudiés.

Après audition des candidats, il est proposé de retenir la candidature de la SAS Hurricane représentée par son président Sébastien Bauer.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions d'occupation du domaine public,

Vu la délibération n° 051-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016, approuvant le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack-bar de la patinoire et distributeurs de boissons et friandises,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention d'occupation du domaine public avec la SAS Hurricane, pour l'exploitation du restaurant snack-bar de la patinoire et des distributeurs automatiques de boissons et friandises, pour trois ans à compter du 1^{er} août 2017,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 126-17

Objet de l'acte :	RS - Convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack-bar de la patinoire, ainsi que de distributeurs de boissons et friandises
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention
Date de l'acte :	13 juillet 2017
Annexe :	Convention d'occupation du domaine public;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19895H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19895H1

Date de transmission en Préfecture :	21 juillet 2017
Date de réception en Préfecture :	21 juillet 2017